

Déclaration

MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un contexte difficile, une gestion responsable

Le projet de budget 2026 que nous présentons traduit la volonté du Conseil administratif de maîtriser les finances communales dans un contexte de forte incertitude économique et de baisse importante de la fiscalité.

Grâce à un travail rigoureux, le déficit a pu être ramené en dessous de la limite autorisée par la LAC¹, à CHF -3,5 millions, même si la croissance des charges contraintes dépasse désormais celle des revenus.

Des contraintes externes fortes

Les difficultés rencontrées résultent notamment des réformes fédérales et cantonales successives sur l'imposition des personnes physiques (PP) et morales (PM), dont l'impact se chiffre en dizaines de millions pour notre commune.

À cela s'ajoutent des prévisions fiscales fragiles pour 2026, en particulier en lien avec la baisse des bénéfices des personnes morales.

Dans un contexte géopolitique tendu, marqué par les politiques fiscales américaines et la volatilité des marchés internationaux, les estimations cantonales demeurent incertaines, et nos recettes pourraient encore évoluer à la hausse comme à la baisse.

Parallèlement, les charges contraintes augmentent fortement, limitant nos marges de manœuvre.

Entre 2025 et 2026, la péréquation intercommunale a progressé de plus de CHF 6,1 millions, portant la participation de Carouge à CHF 8,4 millions.

En tant que ville-centre, Carouge assume en outre des dépenses importantes dans les domaines social et culturel², dont les bénéfices dépassent largement ses frontières.

Ce constat souligne la nécessité, à terme, de réviser en profondeur le système de péréquation intercommunale, devenu inadapté à la réalité actuelle.

Enfin, la hausse des charges pilotées par l'ACG et les SIS (près de CHF 0,8 million supplémentaires) pèse également sur la situation.

En lien avec ces deux éléments majeurs (la fiscalité en diminution et la contribution à la péréquation en augmentation), l'impact sur le budget est CHF 12,0 millions.

¹ LAC : Loi sur l'administration des communes (B 6 05) – art. 131. Dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RFFA)

² Etude commissionné par l'UVG, Ecoplan.

Des mesures concrètes d'ajustement

Face à ces défis, le Conseil administratif a procédé à de nombreux arbitrages.

Les charges ont été revues à la baisse, certaines activités ont été reportées, et des économies à hauteur de CHF 5,3 millions ont été identifiées sur l'ensemble des services communaux. Le nombre de nouveaux postes proposés est limité au minimum.

Côté revenus, une réévaluation du patrimoine financier et une analyse affinée des recettes fiscales – notamment pour les nouveaux habitants – ont permis de réduire le déficit.

L'année 2026 sera également marquée par la municipalisation des crèches, dont la rétrocession du patrimoine financier apportera une rentrée exceptionnelle de CHF 6,7 millions (uniquement en 2026).

Malgré ces ajustements, le Conseil administratif a choisi de maintenir le centime additionnel à 40, soit le plus bas des grandes communes genevoises et inférieur à la moyenne cantonale.

Charges et revenus

En 2026, les charges augmentent de CHF 11 millions, dont CHF 6,9 millions de charges contraintes.

Des efforts significatifs ont été consentis : baisse des achats de biens et services (CHF -3,1 millions), réduction des subventions (CHF -0,8 million), et optimisation des dépenses dans tous les secteurs.

La création du nouveau service de l'Enfance représente un tournant important.

L'intégration des crèches communales se traduit par une hausse du personnel (CHF 21,6 millions) et des coûts liés à leur fonctionnement, compensée par la disparition des subventions précédemment versées aux associations (CHF -14,5 millions).

Au total, le Conseil administratif propose la création de 3,1 ETP, 2,1 ETP voient leur taux de travail augmenté et 2,4 ETP sont pérennisés afin de répondre aux besoins prioritaires.

Les revenus projetés augmentent de CHF 9,1 millions (+1,7 %), principalement grâce à la facturation des abonnements pour les structures d'accueil (CHF 5,7 millions) et à la rétrocession du patrimoine financier des crèches.

Les revenus fiscaux des personnes morales baissent fortement (CHF -5,6 millions), tandis que ceux des personnes physiques progressent légèrement, pour CHF +0,8 million, en y incluant les estimations fiscales des nouveaux habitants et rattrapages des années précédentes.

Pour rappel la baisse fiscale votée en 2024, sur les personnes physiques (PP) a eu un impact estimé dès 2025 de CHF 5,1 mio.

Rappelons qu'environ 60 % de l'impôt des personnes physiques provient de contribuables travaillant à Carouge sans y résider.

Préparer l'avenir de Carouge

Au-delà de l'exercice budgétaire 2026, le Conseil administratif entend poursuivre un travail de fond sur la planification financière et stratégique des prochaines années.

Notre objectif est clair : préserver la qualité de vie des Carougeoises et des Carougeois tout en garantissant la soutenabilité des finances communales.

Cette démarche s'appuiera sur plusieurs axes :

- Renforcer la maîtrise des charges de fonctionnement, tout en maintenant les prestations essentielles à la population.
- Prioriser les investissements publics, en tenant compte des besoins les plus urgents et des capacités financières réelles.
- Soutenir la transition écologique et énergétique, pilier de l'action communale et levier d'efficience sur le long terme.
- Consolider la politique sociale, culturelle et sportive afin de préserver la cohésion et le dynamisme qui font la singularité de Carouge.
- Travailler avec le Canton et les communes voisines à l'évolution du système de péréquation, ainsi que sur le renforcement de l'intercommunalité, dans un esprit de solidarité et d'équité.

Le Conseil administratif continuera d'agir avec responsabilité, transparence et anticipation, pour que Carouge reste une ville exemplaire, équilibrée et résiliente face aux défis à venir.

Un budget de responsabilité et de continuité

Ce budget 2026 reste déficitaire, mais le déficit est fortement réduit grâce aux efforts de maîtrise et de rationalisation.

Le Conseil administratif a privilégié une approche prudente, solidaire et proactive, centrée sur la préservation de la qualité des prestations publiques et sur la préparation de l'avenir à travers la priorisation des investissements.

Le Conseil administratif tient à souligner l'engagement remarquable des collaboratrices et collaborateurs tout au long de cette année 2025, marquée par l'aboutissement de nombreux projets. Il adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble du personnel communal, et tout particulièrement au service des finances pour son travail rigoureux et son accompagnement dans ce processus.

SOMMAIRE

1 SYNTHÈSE

- 1.1 Évolution des charges et revenus depuis 5 ans
- 1.2 Variations des charges
- 1.3 Variations des revenus

2. REVENUS

- 2.1 Répartition des revenus
- 2.2 Répartition des autres revenus
- 2.3 Répartition des revenus fiscaux sur le total des revenus

3 FISCALITÉ

- 3.1 Évolution des revenus de la fiscalité (PP, PM)
- 3.2 Valeur du centime additionnel (PP, PM)
- 3.3 Fiscalité Personnes Physiques (PP) – sources de revenus
- 3.4 Fiscalité Personnes Morales (PM) – sources de revenus

4 CHARGES

- 4.1 Répartition des charges par 2 natures (NN)
- 4.2 Neutralisation des charges contraintes par 2 natures (NN)
- 4.3 Traitement du personnel
- 4.4 Variations des charges de biens, services et marchandises (nature 31)
- 4.5 Évolution des charges de biens, services et marchandises (nature 31)
- 4.6 Variations des charges financières (nature 34)
- 4.7 Variations des charges de transfert (nature 36)
- 4.8 Variations des subventions (nature 363)
- 4.9 Évolution des amortissements (investissements)

5 INVESTISSEMENTS

- 5.1 Évolution des investissements nets et taux de réalisation
- 5.2 Principales dépenses d'investissements

6 DETTE

- 6.1 Intérêts de la dette
- 6.2 Évolution de la dette par habitant
- 6.3 Évolution de l'endettement net (après déduction des liquidités)

1 SYNTHESE

1.1 ÉVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS DEPUIS 5 ANS

CHF/mio.	R 2022	R 2023	R 2024	BU 2025	BU 2026	Ecart en CHF en %	
Charges de fonctionnement	142.2	131.1	161.4	140.3	151.4	11.0	7.9%
Revenus de fonctionnement	143.6	131.1	163.5	138.8	147.9	9.1	6.5%
Résultat	1.4	0.05	2.1	- 1.5	- 3.5		

Déficit admissible selon l'art. 131 LAC (RFFA) - 5.151

Fig.1 : Evolution des charges et des revenus

Au budget 2026, les charges sont estimées à CHF 151.4 mio. pour CHF 147.9 mio. de revenus, soit un excédent de charges estimé à CHF 3.5 mio, en-dessous de la limite admissible (RFFA).

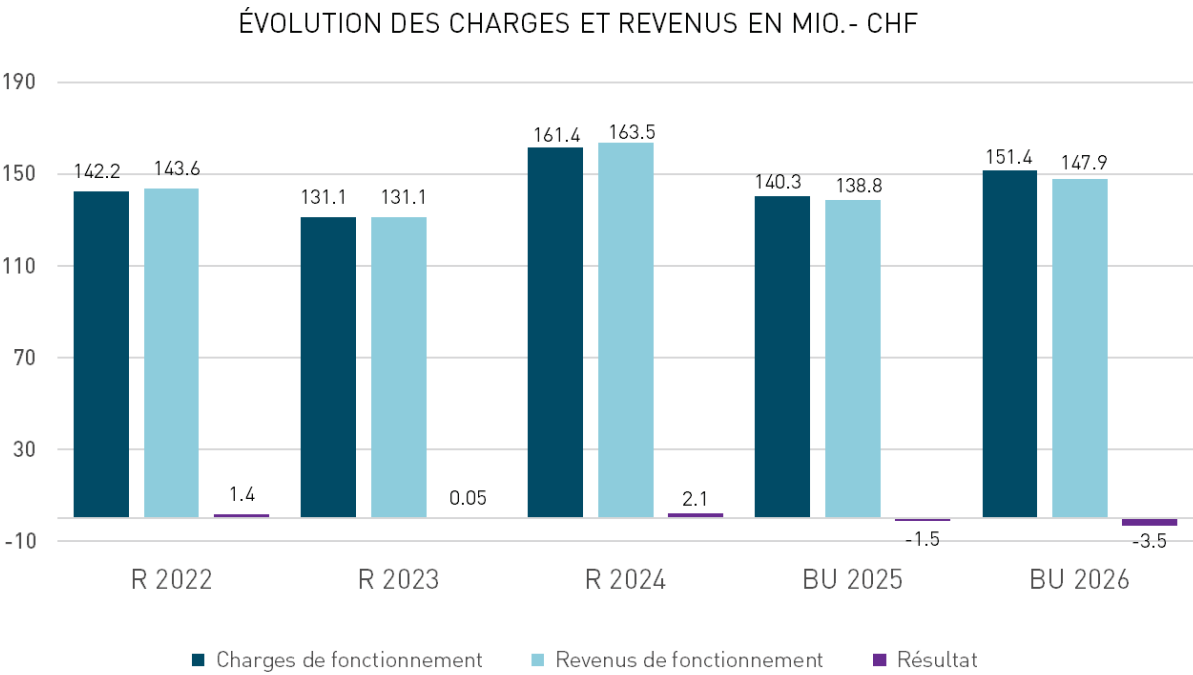


Fig.2 : Graphique évolution des charges et des revenus

1.2 VARIATIONS DES CHARGES

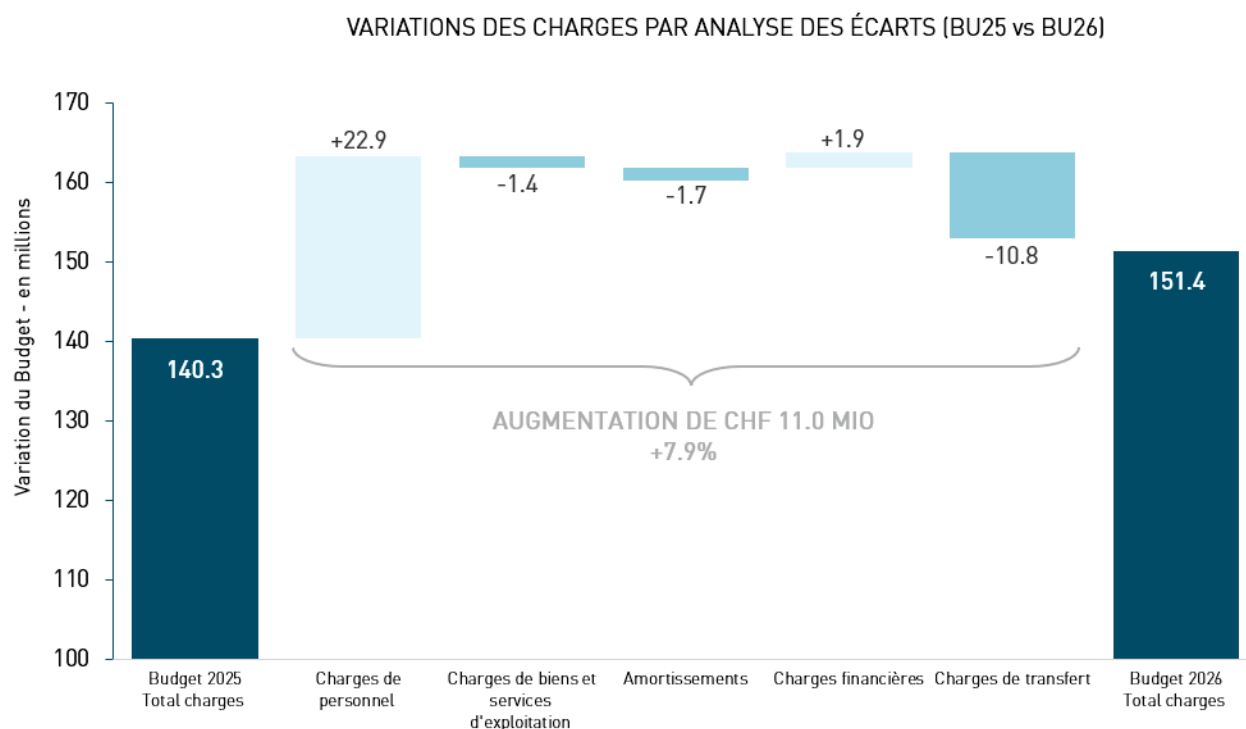


Fig.3 : Variations des charges par analyse des écarts

1.3 VARIATIONS DES REVENUS

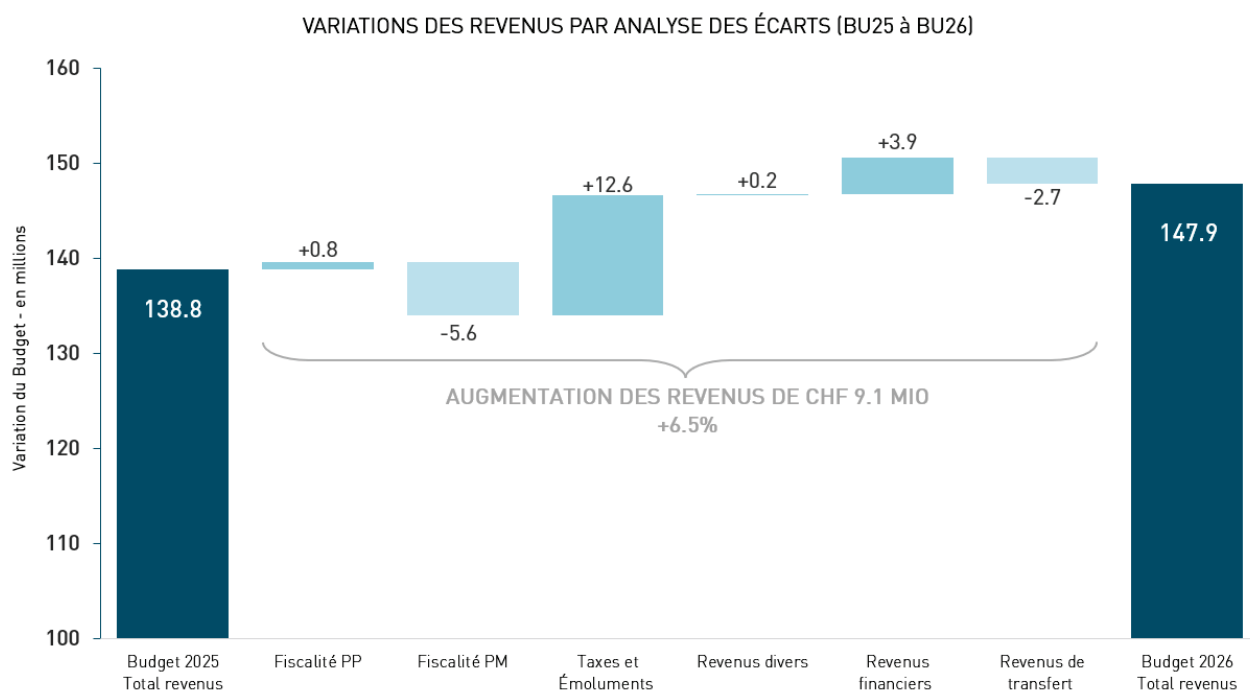


Fig.4 : Variations des revenus par analyse des écarts

2. REVENUS

2.1 RÉPARTITION DES REVENUS

CHF/mio.	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ B26 - B25	%
Personnes physiques	68.4	42%	65.6	47%	66.4	45%	+0.8	1%
Personnes morales	31.4	19%	17.2	12%	16.6	11%	-0.6	-4%
Fonds de compensation	23.5	14%	22.7	16%	18.8	13%	-3.9	-17%
Taxe professionnelle	1.0	1%	-	0%	-	0%	-	0%
Fonds de péréquation	2.1	1%	2.8	2%	1.7	1%	-1.1	-39%
Autres revenus (*) c.f.2.2	37.1	23%	30.4	22%	44.3	30%	+13.9	46%
Total des revenus	163.5		138.8		147.9		+9.1	7%

Fig.5 : Répartition des revenus

- Pour le budget 2026, le tableau de répartition des revenus montre une hausse global principalement portée par les « autres revenus » notamment en lien avec la réévaluation du patrimoine financier (PF) et les rétrocessions des EVEs.) En revanche, les revenus fiscaux issus des Personnes Morales (PM) diminuent de CHF 4.5 mio. entre le budget 2025 et le budget 2026.
- En comparaison avec le budget précédent, les recettes PM, constituées du fonds de compensation (ex-TPC), celui-ci diminue fortement de CHF 3.9 mio. (-17%), et l'impôt sur le bénéfice des PM est en baisse de CHF 0.6 mio. également (-4%).
- Au budget 2025, les recettes fiscales et le fonds de péréquation représentaient 78% des revenus totaux, soit un montant de CHF 108.4 mio. Pour 2026, ils ne représentent plus que 70% (CHF 103.6 mio.). Une diminution conséquente de CHF 4.8 mio. en un an.

RÉPARTITION DES REVENUS EN MIO.- CHF

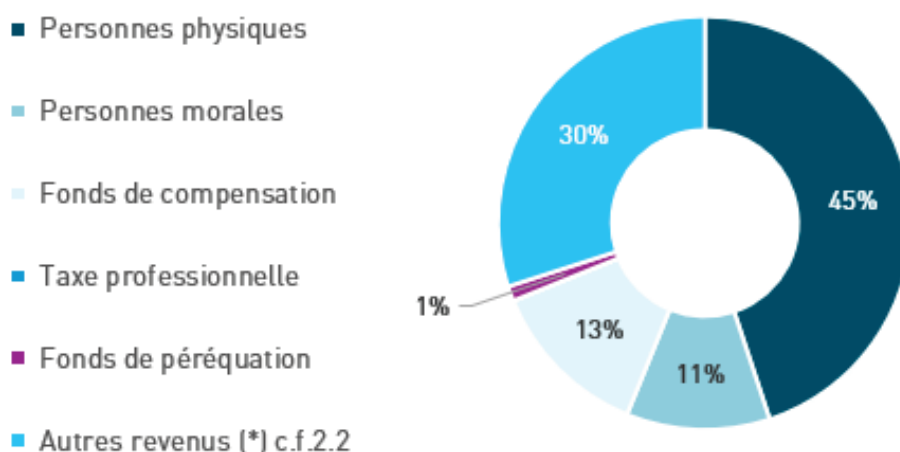


Fig.6 : Graphique répartition des revenus

2.2 RÉPARTITION DES AUTRES REVENUS

(*) La répartition des autres revenus se fait de la manière suivante, sur 2 natures (NN) :

	Autres Revenus	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ B26 - B25	%
42	Taxes	9.9	27%	8.5	28%	21.1	48%	+12.6	148%
43	Revenus divers	1.6	4%	1.4	4%	1.5	3%	+0.2	12%
44	Revenus financiers	18.0	48%	13.9	46%	17.7	40%	+3.9	28%
46	Revenus de transfert	7.5	20%	6.7	22%	4.0	9%	-2.7	-41%
	Total des autres revenus	37.1		30.4		44.3		+13.9	46%

Fig.7 : Répartition des autres revenus

- **Nature 42, Taxes, remboursements** : Par rapport à 2025, cette nature enregistre une forte progression liée à l'intégration des EVEs, expliquée par deux éléments principaux :
Un rapatriement unique de CHF 5.2 mio. au titre de l'actif figurant au bilan des EVEs et de CHF 1.5 mio. correspondant au forecast revenant en rétrocession, comme chaque année, aux comptes de la Ville de Carouge. Cet élément est ponctuel et ne se reproduira pas les années suivantes.
 - Dès 2026, le service de l'Enfance, facturera, les abonnements aux parents, ce produit est estimé à CHF 5.8 mio. et vient augmenter également la recette nature 42.
- **Nature 43, Revenus divers** : Cette nature de recettes concerne principalement la vente de repas des restaurants scolaires. La prévision étant de +5% par rapport au réel 2024, soit une augmentation de CHF +0.2 mio.
- **Nature 44, Revenus financiers** : Cette nature de recettes en 2026, est en hausse de CHF 3.9 mio. par rapport à 2025. En effet, cela s'explique principalement par des réévaluations au patrimoine financier (PF) prévues en 2026, plus favorables qu'en 2025. Conformément aux normes en vigueur, le patrimoine financier des communes doit être réévalué régulièrement.
- **Nature 46, Revenus de transfert** : En 2026 les revenus de transfert connaissent de fortes fluctuations par rapport au budget 2025. En effet, d'une part, en lien avec les compensations RFFA, la contribution IFD, double presque, passant de 1.0 mio. en 2025 à 1.9 mio. en 2026, et la compensation pour l'accueil de la petite enfance (FDAP) baisse d'un tiers, passant de CHF 2.4 mio. à CHF 1.4 mio. cela en raison de la montée de la valeur du centime.
D'autre part, la fin du fonds de régulation pour CHF 2.7 mio. (subventions cantonales au théâtre de Carouge pour CHF 2.6 mio. et l'ASMV pour CHF 0.055 mio.) qui leur est désormais versé en direct, depuis le 1^{er} janvier 2025 par le Canton. A mettre également en relation avec la diminution de la même valeur dans les charges.

A noter également que les recettes en lien avec l'entretien des voiries de Batelle-Tambourine, diminuent de CHF 0.4 mio. en raison du rachat par la Ville de Carouge au Canton en 2025.

2.3 RÉPARTITION DES REVENUS FISCAUX SUR LE TOTAL DES REVENUS

	Revenus	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ B26 - B25	%
40	Revenus fiscaux	126.4	77%	108.4	78%	103.6	70%	- 4.8	-4%
42-47	Autres Revenus	37.1	23%	30.4	22%	44.3	30%	+13.9	+46%
	Total des revenus	163.5		138.8		147.9		9.1	7%

Fig.8 : Répartition des revenus fiscaux sur le total des revenus

Les revenus fiscaux enregistrent une diminution de CHF -4.8 mio. entre le budget 2025 et les estimations au budget 2026. Soit une baisse conséquente de plus de CHF 10.1 mio. depuis l'entrée en vigueur en 2025 de la Loi modifiant l'imposition des personnes physiques (L 13402).

Voir en détails au point 3 ci-après- en lien avec la fiscalité.

REPARTITION DES REVENUS FISCAUX & NON-FISCAUX EN MIO.- CHF

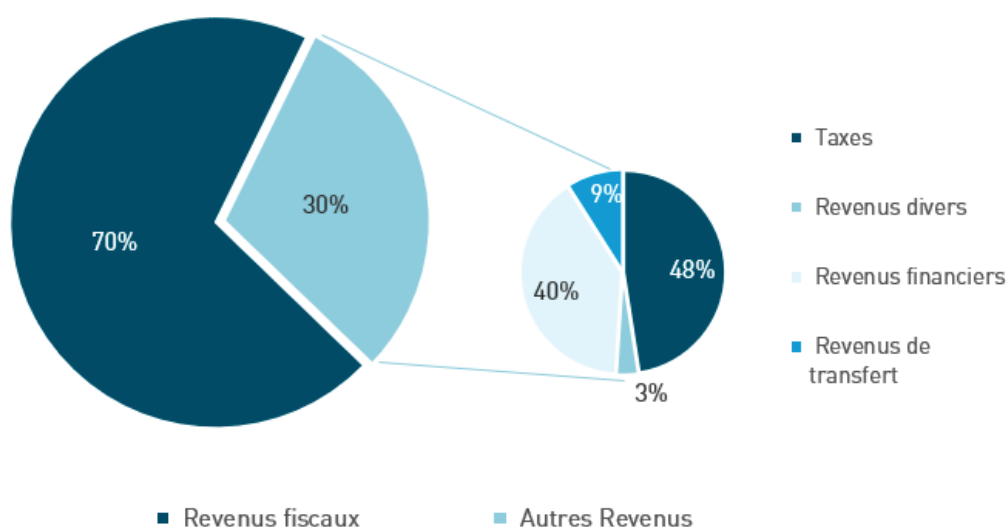


Fig.9 : Graphique répartition des revenus fiscaux et non-fiscaux

Les autres revenus sont détaillés au point 2.2. (page précédente).

3 FISCALITÉ

3.1 ÉVOLUTION DES REVENUS DE LA FISCALITÉ (PP, PM)

CHF/mio	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Budget Fiscalité</i>	<i>92.8</i>	<i>97.2</i>	<i>103.2</i>	<i>108.4</i>	<i>103.6</i>
Réel Fiscalité	108.9	97.0	126.4	-	-
Ecart	+16.1	- 0.2	+23.2		
	+ 17.3%	- 0.2%	+ 22.5%		

Fig.10 : Evolution des revenus de la fiscalité

- Les estimations des revenus de la fiscalité sont en baisse de 4.4%, au budget 2026 soit une diminution importante de CHF 4.8 mio. principalement en lien avec la baisse des estimations des bénéfices des personnes morales.
- En effet, bien que l'économie genevoise fasse preuve de résilience, le canton de Genève semble encore plutôt épargné par l'affaiblissement de la conjoncture qui touche le reste de la Suisse, comme le rappelle le groupe de perspectives économique (GPE) dans sa synthèse trimestrielle de septembre 2025, sur laquelle les développements économiques récents sont pris en compte. Au niveau mondial, la croissance de l'économie s'est quelque peu ralentie au premier semestre 2025. Les droits de douane instaurés par les États-Unis et la persistance d'une forte incertitude pèsent sur la conjoncture internationale, dont Genève est fortement dépendant.
- Le Groupe de perspectives économiques (GPE) confirme une prévision de croissance de 1,4% pour le PIB suisse en 2025, mais ramène celle pour 2026 à 1%. Les perspectives de croissance de l'économie suisse se sont assombries au cours de l'été en raison de l'instauration de nouveaux droits de douane par les États-Unis. La forte incertitude qui en a résulté fragilise l'économie suisse. L'industrie des machines et l'horlogerie ont été particulièrement concernées, le reste de l'économie n'étant pas directement affecté dans un premier temps. La croissance sera cependant globalement affaiblie dès la fin d'année et tout au long de 2026. Le contexte morose et incertain pousse les entreprises à ralentir leurs investissements. De son côté, la consommation privée ne soutiendra pas autant la conjoncture que les années précédentes en raison de la dégradation attendue sur le marché du travail.
- Les hypothèses de croissance de l'impôt sur les personnes morales découlent directement des réponses, des entreprises les plus importantes du canton, (questionnaire de septembre 2025). Le taux de croissance de l'impôt sur le bénéfice tient compte de la répartition de ces entreprises dans chaque commune. Les dossiers 2024 sont intégrés dans l'évaluation de l'impôt au fur et à mesure qu'ils sont remis à l'administration fiscale. Ce sont ces derniers résultats, qui ont réduit les estimations fiscales pour l'année 2026.

3.2 VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL (PP, PM)

Montants en CHF	Valeur de Production			Valeur du centime	
	BU 2026	%	Centimes Additionnels	par centime	Population estimée 2026 par habitant
Personnes physiques	66'369'912	80%	40	1'659'248	69.88
Personnes morales	16'618'000	20%		415'450	17.50
Total	82'987'912	100%	2'074'698		87.38
Variation N-1	+ 0.2%		+ 0.2%		+133 - 0.3%

Montants en CHF	Valeur de Production			Valeur du centime	
	BU 2025	%	Centimes Additionnels	par centime	Population estimée 2025 par habitant
Personnes physiques	65'556'841	79%	40	1'638'921	69.42
Personnes morales	17'242'000	21%		431'050	18.26
Total	82'798'841	100%	2'069'971		87.67

Fig.11 : Valeur du centime additionnel (PP, PM)

- La valeur du centime additionnel est stable par rapport au budget 2025. Si les revenus des personnes morales baissent, les revenus des personnes physiques sont quant à eux estimés en légère augmentation (+1.2%), augmentant la valeur de production, cependant, selon nos estimations de population projetée sur les nouveaux logements à venir, la valeur du centime par habitant reste stable au budget 2026.
- La valeur de production totale par centime additionnel est estimée stable à CHF 2.1 mio. au budget 2026 – (+0.2%) stable par rapport au budget précédent.
- La valeur du centime par habitant est estimée à CHF 87.38.

3.3 FISCALITÉ PERSONNES PHYSIQUES (PP) – SOURCES DE REVENUS

CHF/mio	R 2022	R 2023	R 2024	BU 2025	BU 2026	Δ B26- B25
Barème ordinaire (IBO)	40.8	38.3	40.4	37.6	40.9	+ 3.3
Prestation en capital (fortune)	5.9	7.7	8.1	7.2	6.9	- 0.3
Impôt à la source (IS)	26.0	16.2	19.9	20.7	18.6	- 2.2
Personnes physiques (PP)	72.7	62.2	68.4	65.6	66.4	+ 0.8

Fig.12 : Fiscalité personnes physiques (PP) – sources de revenus

Impôt barème ordinaire = IBO

3.4 FISCALITÉ PERSONNES MORALES (PM) – SOURCES DE REVENUS

CHF/mio	R 2022	R 2023	R 2024	BU 2025	BU 2026	Δ B26- B25
Impôt sur le bénéfice	13.0	12.9	24.6	16.2	15.7	-0.5
Impôt sur le capital	0.7	1.1	0.8	1.1	0.9	-0.1
Personnes morales (PM)	13.7	14.0	25.4	17.2	16.6	-0.6
Participation IFD (RFFA)	1.6	1.8	1.3	1.0	1.9	+0.9
Accueil petite enfance FDAP (RFFA)	1.5	2.2	2.2	2.1	1.3	-0.8
Compensations RFFA	3.1	4.1	3.6	3.1	3.2	+0.1
Fonds de compensation (ex-TPC)	-	-	23.5	22.7	18.8	-3.9
Personnes morales (PM)	16.9	18.0	52.5	43.0	38.6	-4.4

Fig.13 : Fiscalité personnes morales (PM) – sources de revenus

- La fiscalité des personnes morales (PM) est composée des impôts sur le bénéfice des entreprises ainsi que sur le capital de celles-ci. S'ajoutent les deux autres compensations en lien direct avec la votation de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) ;
 - La rétribution aux communes de l'imputation forfaitaire via la Confédération, en lien avec la non double-imposition (fonds à l'étranger) est en forte hausse de CHF 0.9 mio. en 2026 ;
 - En lien avec à la Réforme (RFFA), la compensation aux communes de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) est en forte baisse, soit CHF -0.8 mio. en raison de la valeur du centime ayant fortement progressé ces dernières années.
 - Le fonds de compensation destiné aux communes, en remplacement de la TPC désormais basé sur les estimations de bénéfices (PM) a quant à lui été estimé en forte diminution à CHF 18.8 mio. soit une baisse de CHF 3.9 mio. par rapport au budget 2025.

4 CHARGES

4.1 RÉPARTITION DES CHARGES PAR 2 NATURES (NN)

NN	CHARGES	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ B26 - B25	%
30	Charges de Personnel	46.0	29%	48.4	34%	71.3	47%	22.9	+47%
36	Charges de transfert	48.4	30%	47.9	34%	37.1	25%	- 10.8	-22%
31	Charges de biens services et marchandises	33.4	21%	29.5	21%	28.1	19%	- 1.4	-5%
33	Amortissements au patrimoine administratif	9.3	6%	13.1	9%	11.4	8%	- 1.7	-13%
34-37	Autres charges (*)	1.3	1%	1.5	1%	3.4	2%	1.9	+123%
38	Amortissements complémentaires	23.0	14%	-	0%	-	0%	-	
Total des charges		161.3		140.3		151.4		11.0	+7.9%

Fig. 14 : Répartition des charges par 2 natures (NN)

- Certaines charges budgétées pour 2026 ont diminué par rapport à 2025, à savoir :
 - Les charges de transfert : CHF -10.8 mio. cela s'explique essentiellement par la municipalisation des Espaces de Vie Infantile (EVEs) et marque donc la fin du versement des subventions, et la reprise des recettes (à retrouver en nature 426), et les charges pour le personnel (en nature 30), et les achats de charges, biens, services et marchandises (en nature 31) (voir point 4.7) ;
 - Les charges de biens services et marchandises sont elles aussi en baisse au budget 2026 en raison de mesures d'économies pour CHF 1.2 mio. (voir point 4.6) ;
 - Enfin, les amortissements au patrimoine administratif sont également en baisse de CHF 1.7 mio. en raison des amortissements complémentaires comptabilisés en 2024.
- Concernant la principale variation de charges à la hausse en 2026, cela concerne les charges de personnel, en raison de la municipalisation des EVEs, soit une hausse de CHF 22.9 mio. de +47 % par rapport au budget 2025 (voir point 4.3).
- Les autres charges sont également en hausse de CHF 1.9 mio. principalement due à la réévaluation du patrimoine financier pour CHF 1.7 mio. ainsi que par l'estimation de charges d'intérêts de la dette estimées en hausse, en lien avec le besoin de financement des investissements planifiés en 2026 pour CHF 0.2 mio. (voir point 4.5, et à mettre en relation avec les revenus).

REPARTITION DES CHARGES EN MIO.- CHF

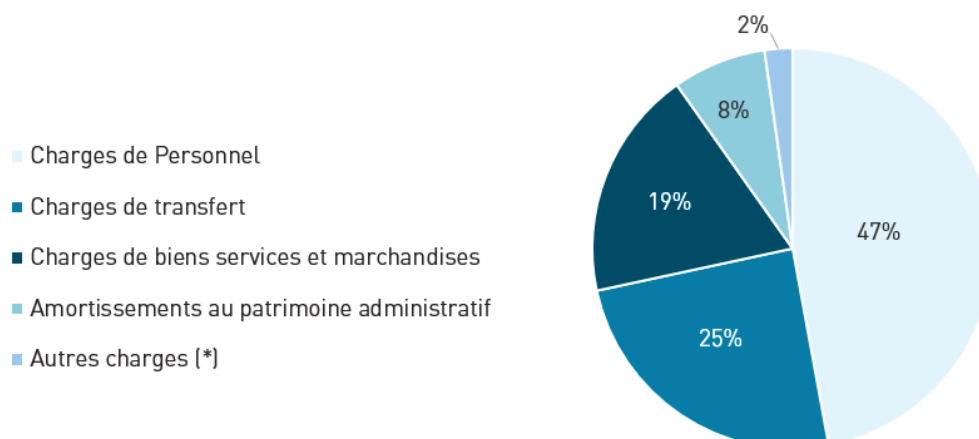


Fig. 15 : Graphique répartition des charges par 2 natures (NN)

4.2 ÉVOLUTION DES CHARGES CONTRAINTES PAR 2 NATURES (NN)

CHF/mio	R 2022	R 2023	R 2024	BU 2025	BU 2026
Total des Charges	142.2	131.1	161.4	140.3	151.4
Gratuités	- 2.5	- 3.2	- 3.3	- 3.1	- 3.1
LRT (Répartition des tâches)	- 0.3	- 0.3	- 0.3	-	-
Amortissements complémentaires	- 14.0	- 5.2	- 23.0	-	-
Réévaluation du PF (charges)	- 6.7	- 3.0	- 0.1	- 0.2	- 1.8
Total charges non-monétaires	- 23.6	- 11.7	- 26.7	- 3.3	- 4.9
Sous-total 1 des charges	118.7	119.4	134.7	137.0	146.4
Charges contraintes	- 6.8	- 7.7	- 8.6	- 9.3	- 10.1
Sous-total 2 des charges	111.8	111.7	126.0	127.7	136.3

Fig. 16 : Neutralisation des charges contraintes par 2 natures (NN)

Les charges contraintes au budget 2026 représentent CHF 10.1 mio. et augmentent de CHF 0.8 mio. soit +8% par rapport à 2025, principalement par les mécanismes des structures gérées par l'Association des communes genevoises (ACG) : SIACG, GIAP mais également par le SIS notamment.

- A souligner que les charges contraintes progressent toujours à rythme important chaque année, soit de +48% depuis 2022 en seulement 4 ans, soit CHF +3.3 mio.

Pour rappel, les charges contraintes comprennent les charges présentées dans le graphique ci-dessous (Fig. 17) : le Service d'incendie et de secours (SIS), le traitement des déchets carnés (CIDEDEC), la participation à l'association des communes genevoises (ACG), les frais de bureautiques du SIACG, la participation aux frais du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et les frais de gestion de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASE). Depuis 2024 le DIP facture les camps scolaires aux communes.

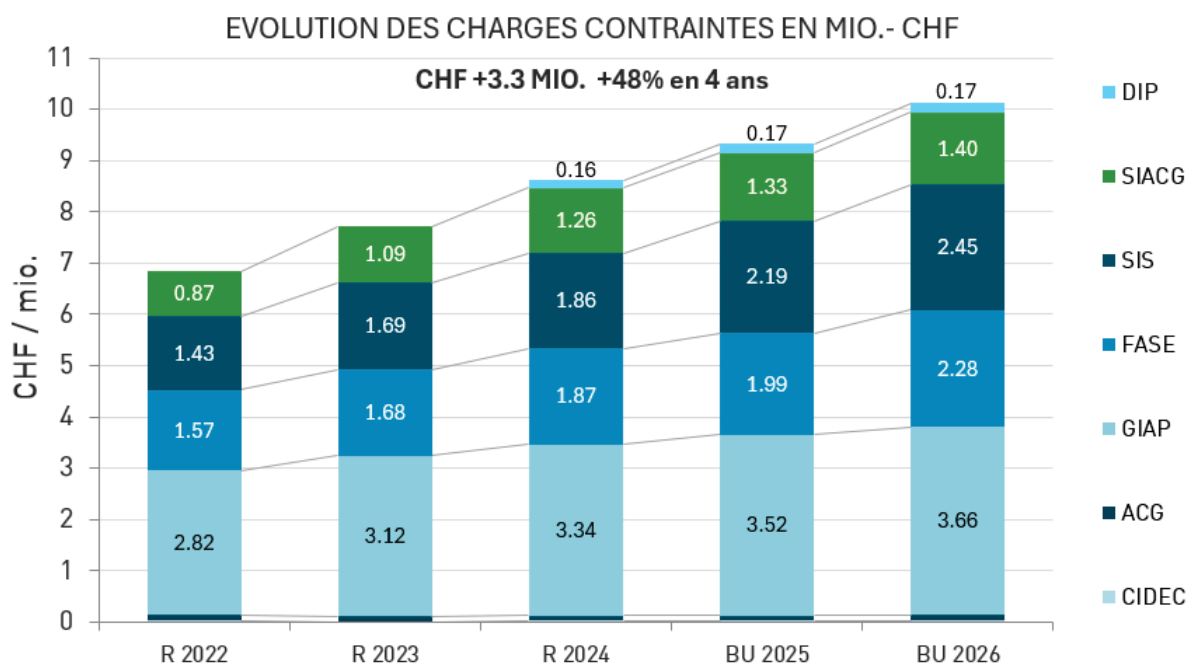


Fig. 17 : Graphique évolution des charges contraintes

4.3 TRAITEMENT DU PERSONNEL

CHF/mio	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Personnel	40.4	42.8	44.9	46.6	69.4
Réel Personnel	39.3	40.9	43.8	-	-
Ecart (CHF/mio)	- 1.1	- 1.9	- 1.1	-	-
Ecart en %	-2.7%	-4.4%	-2.4%	-	-
Effectif ETP	252.7	259.3	267.4	279.1	437.6
Ecart en ETP (N-1)	+5.6	+6.7	+8.1	+11.7	+158.5

Fig. 18 : Traitement du personnel (natures 301/304/305)

Le traitement du personnel fait apparaître au sens strict (natures 301/304/305), une augmentation des charges totales du personnel de CHF 22.79 mio. entre le budget 2025 et le budget 2026. Cette augmentation est à mettre en relation avec la diminution des subventions par suite de la municipalisation des EVEs de CHF 14.5 mio.

Cette variation provient essentiellement des :

Mécanismes salariaux

Annuités	CHF	850'000
Vie chère	CHF	143'071
Annualisation des postes	CHF	692'952
13 ^{ème}	CHF	1'307'185

Divers mouvements du personnel	CHF	13'412'311
Nouveaux postes permanents (salaires bruts + charges soc.)	CHF	429'086
Nouveaux postes non-permanents (salaires bruts + charges soc.)	CHF	123'068
Nouveaux postes du personnel en formation (salaires bruts + charges soc.)	CHF	56'880
Variation autres éléments (charges soc., indemnités, assurance maladie...)	CHF	5'780'225

Le nombre d'équivalent temps plein (ETP) entre 2025 et 2026, varie de 5.248, en relation avec la création de 3.148 ETP nouveaux postes permanents dont 2.1 ETP d'augmentation de taux parmi les postes existants.

4.4 VARIATIONS DES CHARGES DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES (NATURE 31)

NNN	Charges de biens services et marchandises	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ BU26 - BU25	%
310	Charges de matériel et de marchandises	1.7	5%	2.1	7%	2.5	9%	+ 0.41	+ 19.7%
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0.7	2%	0.9	3%	1.0	4%	+ 0.11	+ 11.8%
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	3.9	12%	2.7	9%	2.3	8%	- 0.42	- 15.6%
313	Prestations de services et honoraires	10.1	30%	10.8	37%	10.1	36%	- 0.74	- 6.8%
314	Travaux d'entretien	5.9	18%	6.1	21%	5.4	19%	- 0.67	- 11.0%
315	Entretien des biens et immo. incorporelles	0.4	1%	0.5	2%	0.5	2%	- 0.08	- 14.6%
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	2.1	6%	2.2	8%	2.3	8%	+ 0.03	+ 1.3%
317	Dédommagements	0.3	1%	0.4	1%	0.4	2%	+ 0.08	+ 20.4%
318	Dépréciations sur créances	4.6	14%	0.2	1%	0.1	0%	- 0.05	- 26.5%
319	Diverses charges d'exploitation	3.7	11%	3.6	12%	3.6	13%	- 0.03	- 0.7%
Total des charges NNN 31		33.4		29.5		28.1		- 1.35	- 4.6%

Fig.19 : Variations de biens, services et marchandises (nature 31)

Le budget 2026 des charges de biens services et marchandises diminuent de CHF 1.35 mio. par rapport au budget 2025, soit une baisse de 4.6%. Cette évolution s'explique essentiellement par les mesures d'économies significatives mises en œuvre lors de l'élaboration du présent budget. Vous trouverez ci-dessous le détail par nature de charges. Il est à noter que pour l'Enfance l'augmentation des charges doit être mise en relation avec la diminution de la nature 36 subventions.

- **Nature 310** : « Charges de matériel et de marchandises » augmentent de CHF 0.41 mio. par rapport à 2025. Elles s'expliquent par les dépenses du nouveau service de l'Enfance pour CHF 739'000 dont CHF 539'000 pour l'achat des denrées alimentaires des Structures d'Accueil de la Petite Enfance (SAPE anciennement EVEs), CHF 169'000 pour l'achat des fournitures et produits de nettoyage et CHF 102'000 pour des produits de soins pour les enfants, langes etc. Quant aux frais de votations, ceux-ci ont été revus à la baisse au budget 2026, variation normale entre année électorale (2025) et diminuent de - CHF 144'000. En 2026, divers arbitrages sur les achats de fournitures, et matériels notamment pour les machines d'exploitations, les publications, les décorations de Noël, les espaces verts ou encore les acquisitions de livres ont été effectués sur cette nature à hauteur de CHF 130'000.
- **Nature 311** : « Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif » augmentent très légèrement par rapport à 2025. Elles s'expliquent par une augmentation de CHF 100'500 pour intégrer le budget de mobilier éducatif et des jeux pour les nouvelles Structures d'Accueil de la Petite Enfance (SAPE), une augmentation de CHF 39'000 des fournitures de cuisine et des vêtements, linges et literies, et une augmentation de CHF 30'000 notamment en lien avec le renouvellement d'appareils pour l'entretien du domaine public. Nous avons également sur cette nature, les diminutions suivantes en lien avec les mesures d'économies au budget 2026 ; de CHF 35'000 pour le mobilier urbain, une diminution de CHF 20'000 pour l'acquisition de matériel informatique, une diminution de CHF 16'200 pour l'acquisition de vélos et de nombreux renoncements ont été effectués au budget 2026.

- **Nature 312** : « Alimentation et élimination, bien-fonds du patrimoine administratif (Energies) » cette nature diminue de manière significative de CHF 0.42 mio, soit -15.6% par rapport au budget 2025.

Trois des cinq composants de cette nature en sont la raison principale. L'électricité est le composant le plus impacté qui diminue de CHF 263'000 par rapport à 2025. Cette diminution s'explique par des budgets plus fins, des tarifs du marché libre en baisse, et des consommations estimées en baisse, suite aux rénovations récentes comme le parking de l'Octroi par exemple et la mise en place du projet LED.

Il est important de souligner que les renégociations du tarif du kWh cette dernière année a permis de diminuer presque par 3 le budget de l'électricité après la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine en 2022 et en comparaison aux comptes 2024, passant de CHF 2.7 mio. à CHF 1.0 mio. pour 2026.

L'un des autres composants est le gaz qui diminue de CHF 169'000 par rapport à 2025. Cette dernière s'explique par le chantier en cours de la piscine de la Fontenette, et une consommation stable.

Les combustibles & Energies ont quant à eux diminué de CHF 69'000 par rapport au budget 2025.

Ci-dessous un récapitulatif des composants énergétiques présents au budget :

Energies (312)	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ B26 - B25	%
Electricité	2.7	+ 67%	1.3	+ 48%	1.0	46%	- 0.3	- 19%
Chauffage à distance (CAD)	0.4	+ 9%	0.4	+ 14%	0.5	20%	0.1	+ 21%
Eau	0.3	+ 8%	0.4	+ 13%	0.3	14%	- 0.0	- 10%
Gaz	0.5	+ 12%	0.5	+ 17%	0.3	13%	- 0.2	- 37%
Combustibles & Energies	0.1	+ 4%	0.2	+ 7%	0.2	7%	- 0.0	- 22%
Total des charges - Nat. 312	3.9		2.7		2.3		- 0.4	-15.6%

Fig.20 : Nature 312, alimentation (Énergies)

- **Nature 313** : « Prestations de services et honoraires » cette nature diminue de façon très significative, en lien avec le plan de mesures d'économies au budget 2026, en effet la baisse totale est de CHF 0.74 mio. par rapport à 2025. Cette diminution touche plusieurs prestations effectuées dans les services arbitrés dans le cadre du plan de mesures d'économies, qui sont listés ci-dessous :

Pour le Secrétariat général, les mesures d'économie principales concernent la réduction de budget des honoraires et contentieux pour CHF 99'000, honoraires AIMP pour CHF 20'000, ainsi que la Revue (CM) non-prévue en 2026 de CHF 60'000.

Pour le service de l'urbanisme, les honoraires sont prévus en forte diminution concernant divers périmètres, les honoraires, mais également pour le secteur Agenda 21 pour un total de CHF 96'000 à la baisse ;

Pour le service des Bâtiments, la diminution de CHF 50'000 concerne les études et audits, relatifs au programme « actions économie d'énergie ».

Pour le service des affaires culturelles et de la communication, des mesures d'économie pour un total de CHF 228'000 ont été proposées, notamment en lien avec les prestations de montage/démontage des décorations de Noël, les visites guidées sont déprogrammées en 2026, mais aussi par la réduction du nombre d'éditions et de pages du journal communal, des réductions budgétaires comme pour la fête de la musique par exemple, ainsi que tous les frais relatifs à la communication.

Pour le service financier, les honoraires sont en diminution de CHF 36'000 cela concerne les assurances bâtiments, la diminution de frais de poursuites, d'expertises pour la promotion économique, ainsi que celle des frais bancaires et postaux.

Concernant le service des affaires sociales, divers arbitrages et projets ont été proposés à la baisse soient pour une diminution de CHF 155'000. En effet, les prestations tierces liées à la permanence numérique, aux projets participatifs, les projets d'aide aux migrants, les frais de fonctionnement du Félin ou les prestations des aînés ont été revus pour 2026.

Pour le service des ressources humaines, une diminution de CHF 60'000 concerne les frais d'expertises externes RH revus à la baisse pour 2026.

Pour le service voirie, espaces verts et matériel, des renoncements au 2026 pour CHF 113'000 ont été arbitrés, concernant principalement les études du secteur espaces verts, mais également les prestations de tiers de l'unité transports et voiries ou le nettoyage des places de jeux par exemple.

Pour le service informatique, logistique et de protection de la population, en charge également des manifestations, CHF 122'000 ont été réduits concernant la fête des écoles principalement avec un budget réduit d'un tiers mais également des réductions en lien avec l'informatique, et les frais MSST (Santé au travail).

- **Nature 314** : « Travaux d'entretien » cette nature diminue aussi fortement, soit CHF -0.66 mio. par rapport à 2025. Cela s'explique aussi par ces principales diminutions en lien avec les mesures d'économies proposées dans le présent budget :
 - - CHF 425'000 d'entretien courant des chaussées, des trottoirs ;
 - - CHF 103'000 d'entretien courant du secteur nature et espaces verts ;
 - - CHF 31'500 d'entretien courant de l'EVE des Grands-Hutins ;
 - - CHF 30'000 d'entretien courant concernant les Ponts ;
 - - CHF 30'000 d'entretien courant de la piscine des Pervenches ;
 - - CHF 25'000 d'entretien courant des signalisations ;
 - - CHF 25'000 d'entretien contractuel de la piscine des Pervenches.
- **Nature 315** : « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles » diminuent de CHF 0.05 mio. par rapport à 2025. Cela s'explique, d'une part, par la diminution de CHF 20'000 d'entretien courant des œuvres des fontaines patrimoniales, et d'autre part, par la diminution de CHF 17'000 des équipements sportifs de la piscine des Pervenches, ainsi que de CHF 10'000 pour l'entretien courant du domaine public.

- **Nature 316** : « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation » augmentent de CHF 0.03 mio. par rapport à 2025. Cela s'explique, d'une part, par les loyers de l'EVE des Menuisiers pour CHF 30'600, ainsi que CHF 13'000 de loyer annuel pour l'appartement d'urgence sis Rue Louis-de-Montfalcon 2 (4.5 pièces).
- **Nature 317** : « Dédommagements » augmentent principalement de CHF 73'000 en lien avec les indemnités de téléphone.
- **Nature 318** : « Dépréciations sur créances » diminuent de CHF 0.05 par rapport à 2025. Cela s'explique, d'une part, par la diminution de CHF 40'000 des pertes sur créances effectives et d'autre part, par la diminution de CHF 15'000 des irrécouvrables et remises sur les impôts de Personnes Morales.
- **Natures 319** : « Diverses charges d'exploitation » diminuent de CHF 0.03 mio. par rapport à 2025. Ils s'expliquent par la diminution de CHF 65'000 de gratuité des locations de salles communales, par la diminution de CHF 50'000 de gratuité de matériels en lien avec les manifestations communales.

4.5 ÉVOLUTION DES CHARGES DE BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES (NATURE 31)

Ci-dessous l'évolution des charges de biens et services et marchandises et gratuités :

CHF/mio	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ B26 - B25
Totaux NN 31	33.4	100%	29.5	100%	28.1	100%	- 1.4
./. Gratuités	- 3.3	- 10%	- 3.1	- 11%	- 3.1	- 11%	- 0.0
Totaux NN 31 (hors gratuités)	30.1	90%	26.4	89%	25.0	89%	- 1.4

Fig.21 : Évolution des charges de biens et services (NN 31) et gratuités

Évolution des charges de biens et services et marchandises entre le budget 2025 et 2026 :

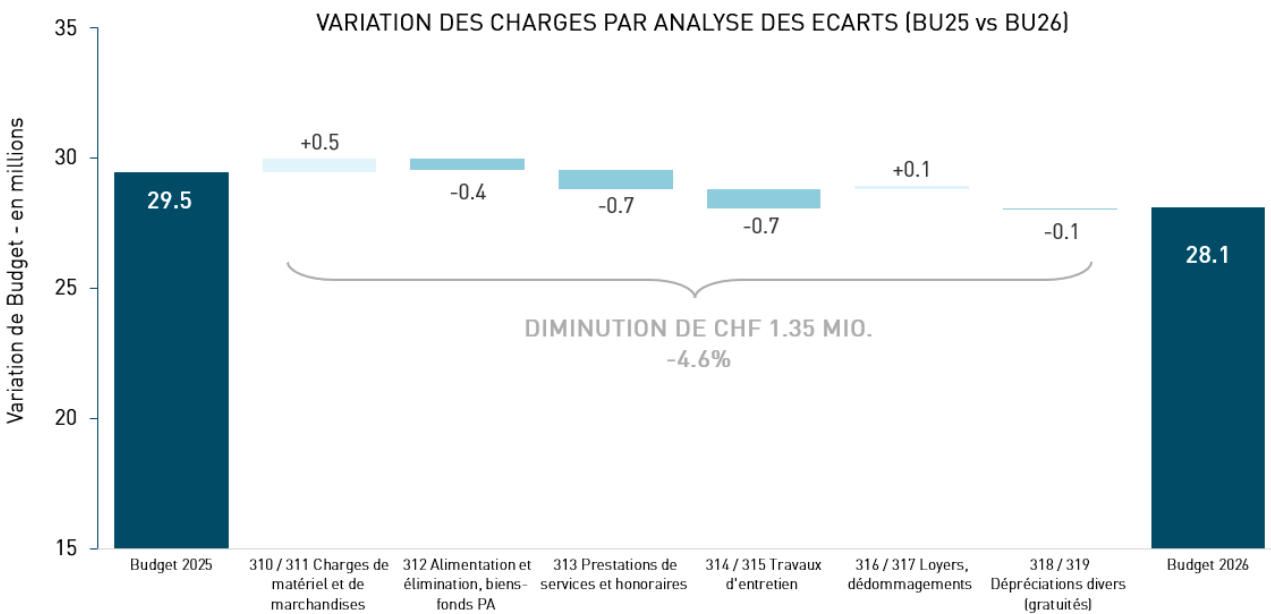


Fig.22 : Évolution des charges de biens et services (NN 31)

4.6 VARIATIONS DES CHARGES FINANCIÈRES (NATURE 34)

Les charges financières (nature 34) augmentent globalement de CHF 1.8 mio. par rapport à 2025, ce qui s'explique principalement par des dépréciations plus importantes du patrimoine financier en 2026. Cette nature doit être mise en relation avec la nature de revenu 44 qui revalorise la PF.

Pour rappel au net, ce sont CHF 5.6 mio. de réévaluation au patrimoine financier (PF) qui seront comptabilisés au budget 2026. (CHF 7.4 mio de recettes en nature 44 et CHF 1.8 mio. de charges).

Cette nature est composée essentiellement de trois types de charges financières :

- Les charges d'intérêts prévus en hausse pour CHF 201'000 ;
- Les charges d'entretien des biens du PF (Patrimoine Financier) augmentent de CHF 71'035 ;
- Les dépréciations sont en lien avec les réévaluations du PF.

NNN	Charges Financières	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ BU26 - BU25	%
340	Charges d'intérêts	0.5	40%	0.8	53%	1.0	30%	0.20	+25%
343	Charges pour biens-fonds du PF	0.4	29%	0.4	23%	0.4	12%	0.07	+19%
344	Dépréciations, immobilisations PF	0.1	12%	0.2	13%	1.8	52%	1.58	+811%
349	Différentes charges financières	0.2	19%	0.2	11%	0.2	6%	0.02	+13%
Total des Charges NNN 34		1.2		1.5		3.4		1.9	+122.6%

Fig.23 : Charges financières (nature 34)

4.7 VARIATIONS DES CHARGES DE TRANSFERT (NATURE 36)

NNN	Charges de transferts	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ BU26 - BU25	%
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	5.62	12%	6.10	13%	5.93	16%	- 0.18	- 3%
361	Dédommagements à des collectivités publiques	13.79	28%	14.06	29%	14.82	40%	+ 0.76	+ 5%
362	Péréquation financière et compensation	4.46	9%	2.34	5%	8.48	23%	+ 6.14	+ 263%
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	24.03	50%	24.82	52%	7.30	20%	- 17.52	- 71%
364	Dépréciations, prêts PA	0.05	0%	0.05	0%	0.05	0%	-	-
365	Dépréciations, participations PA	-	0%	-	0%	-	0%	-	-
366	Amortissements, subventions d'investissements	0.45	1%	0.50	1%	0.54	1%	+ 0.04	+ 8%
Total des charges NNN 36		48.4		47.9		37.1		- 10.8	- 22%

Fig.24 : Charges de transferts (nature 36)

Le budget 2026 de la nature 36 : « Charges de transfert » diminuent fortement par rapport au budget 2025 en raison de la fin des subventions versées aux associations des EVEs par leur municipalisation, mais aussi en raison du plan de mesures d'économies au budget 2026. La diminution des charges en lien avec la municipalisation doit être mise en relation avec l'augmentation des charges du personnel (nature 30) et biens services et marchandises (nature) 31 notamment.

Aussi, en 2026, une hausse importante de CHF 6.1 mio. en lien avec la péréquation de charges, s'ajoute au budget des charges de transfert.

Les charges de transfert correspondent principalement aux charges dites contraintes, liées aux transferts de charges du canton, ou des institutions subventionnées intercommunales. Ci-dessous le détail de toutes les natures de charges de transfert :

- **Nature 360** : « Quotes-parts de revenus destinées à des tiers » cela désigne la rétrocession fiscale qui est destinée aux communes françaises. Pour 2026, le budget est de CHF 5.93 mio., soit une diminution de CHF 0.2 mio. en un an. Ce montant doit être mis en relation avec l'impôt à la source au point 3.3 - Fiscalité des Personnes Physiques (PP).
- **Nature 361** : « Dédommagements à des collectivités publiques » concernent les charges dites contraintes. Elles augmentent de CHF 0.8 mio. au budget 2026.
 - D'une part, comme détaillé au point 4.2, sur les charges contraintes des institutions intercommunales, celles-ci sont en augmentation (FASE, SIS, GIAP, SIACG, GIAP, DIP), et ce pour près de CHF 0.8 mio.
 - D'une part les frais de perception fiscales du canton de 3% diminuent en relation avec la baisse des estimations fiscales PM, pour CHF 0.1 mio.
- **Nature 362** : En ce qui concerne la péréquation financière, celle-ci est budgétée en 2026 à hauteur de CHF 8.4 mio., elle augmente de 263%, soit +6.1 mio. celle-ci intègre les paramètres suivants pour la Ville de Carouge :
 - Le fonds de financement des places de crèches pour (CHF -0.3mio.) ;
 - Le fonds de financement d'hébergement d'urgence pour : CHF 1.2 mio ;
 - Le fonds Intercommunal pour CHF 1.5 mio ;
 - Péréquation intercommunale des ressources pour CHF 6.0 mio.

Évolution des charges de transfert entre le budget 2025 et 2026 :

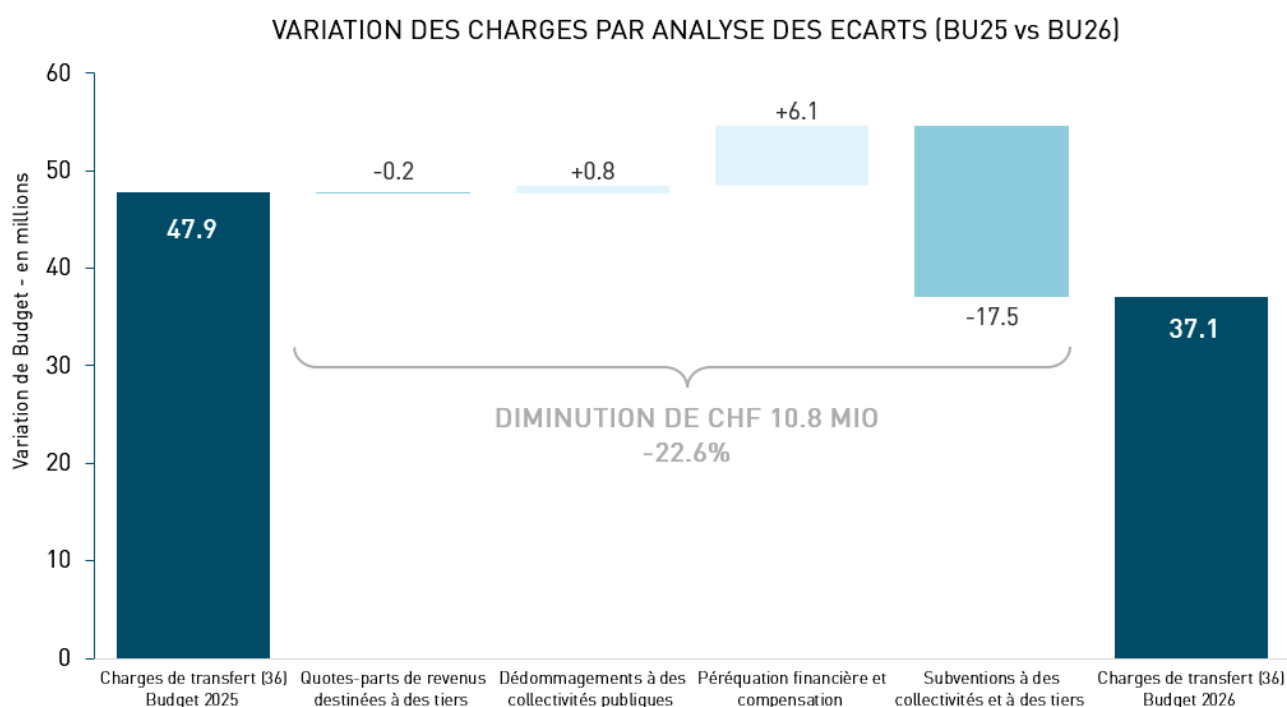


Fig.25 : Évolution des charges de transfert (NN 36)

4.8 VARIATIONS DES SUBVENTIONS (NATURE 363)

Nature 363	R 2024	%	BU 2025	%	BU 2026	%	Δ BU26 - BU25
Subventions EVEs	15.3	64%	15.7	63%	1.2	16%	- 14.47
Subventions sociales	2.4	10%	2.7	11%	2.4	33%	- 0.23
Subventions culturelles	5.3	22%	5.4	22%	2.7	37%	- 2.64
Subventions sportives	0.7	3%	0.8	3%	0.8	11%	- 0.04
Autres subventions	15.6	65%	16.0	64%	1.4	19%	- 14.61
Total des subventions	24.0		24.8		7.3		- 17.5

Fig.26 : Répartition des subventions (nature 363)

Cette nature de charge inclut toutes les subventions reversées principalement au secteur social et jeunesse (50%), la FASE, mais aussi y compris pour le secteur solidarité ; pour les aides sociales, la COSI, et les associations sociales. Les principales diminutions concernent ;

- – CHF 14'447'000 de subvention des SAPEs à la suite de la municipalisation ;
- – CHF 149'200 de subvention aux abonnements TPG ;
- – CHF 91'000 de subvention à la Fédération Genevoise de Coopération.

Concernant les subventions culturelles, elles sont en diminution pour un budget en 2026 de CHF 2.7 mio. contre CHF 5.4 mio. au budget 2025. Cette diminution s'explique par le fait que la subvention cantonale (Fond régulation) attribuée au Théâtre de Carouge et qui transitait par la Ville de Carouge, sera désormais versée directement par le Canton, soit – CHF 2.6 mio. Elle doit être mise au regard des revenus.

Quant aux subventions sportives, le budget 2026 est de CHF 0.8 mio comme celui de 2025.

Enfin, pour les autres subventions en 2026, il y a une légère fluctuation à la baisse entre 2025 et 2026, qui s'explique par la suppression de la participation communale à Noctambus (TPG) soit CHF -95'380 et la subvention unique accordée en 2025 pour le fonds de roulement du Cartel des Associations soit CHF -30'000.

REPARTITION DES SUBVENTIONS EN %

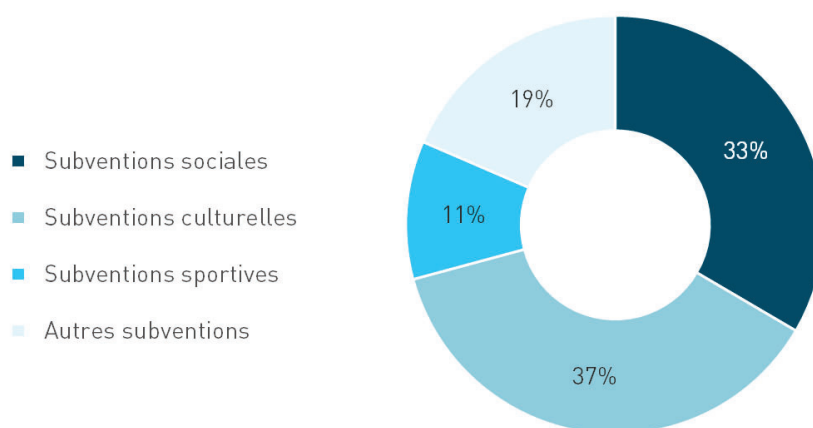


Fig.27 : Répartition en % des subventions (nature 363)

4.8 ÉVOLUTION DES AMORTISSEMENTS (INVESTISSEMENTS)

CHF/mio	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Amortissements	14.2	12.8	12.6	13.1	11.4
Réel Amortissements	11.9	10.3	9.3	-	-
Ecart (CHF/mio)	- 2.3	- 2.5	- 3.4	-	-
	- 16%	- 19%	- 27%		

Fig.28 : Évolution des charges d'amortissements (investissements)

La diminution des amortissements budgétés entre 2025 et 2026 de CHF 1.7 mio, elle s'explique par :

- L'impact des amortissements complémentaires votés en 2021, 2022, 2023 et 2024 qui ont permis de diminuer de manière significative par année le poids au budget.
- Ce sont près de CHF 5.1 mio. d'amortissements cumulés qui ont été réduit au budget de fonctionnement 2026, dont CHF 1.6 mio. votés aux comptes 2024.
- Le report ou le décalage de projets initialement prévus en 2026, dans le cadre du travail sur la priorisation des investissements.

Cette diminution visible depuis plusieurs années, en lien avec les amortissements complémentaires aux comptes, permettra pour les prochaines années d'absorber les amortissements des investissements en cours importants (voir tableau récapitulatif aux comptes 2024).

5 INVESTISSEMENTS

5.1 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS NETS ET TAUX DE REALISATION

CHF/mio	2022	2023	2024	2025	2026
Budget Invest.	66.3	27.1	52.6	67.9	73.0
Réel Invest.	7.1	12.0	21.1	-	-
Ecart	59.1	15.1	31.5	-	-
Taux de réalisation	10.8%	44.3%	40.1%		

Fig.29 : Évolution des investissements nets et taux de réalisation

CHF 73.0 mio. crédits votés et non votés

En 2025, les investissements sont à la hausse principalement en raison des chantiers pour la rénovation de la piscine de la Fontenette, et la rénovation de l'école des Pervenches.

Le budget d'investissement montre un écart entre les prévisions budgétaires et les réels qui peuvent être importants. Cela peut être dû à plusieurs facteurs ;

- Un projet peut prendre une autre ampleur ;
- Un projet peut être décalé dans le temps ou annulé car il est dépriorisé ou car il subit des facteurs externes tels que ;
 - délais d'autorisations, délai de livraison, météo, pandémie etc. ;
 - manque de mandataires externes ;
 - indisponibilité de matériel chez les fournisseurs ;
 - dépriorisation par d'autres partenaires (ex SIG, Etat, etc.)
- Un projet est lié aux ressources affectées et disponibles ;
- Un projet se termine parfois en ayant bouclé une économie par rapport au budget ;
- Capacité interne d'absorption /de mise en œuvre surestimée.

5.2 PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS

Les principales d'investissements des crédits votés représentent près de CHF 50.8 mio. bruts, soit près de **70%** du total des **CHF 73.0 mio.** du budget d'investissement 2026, qui incluent les projets à venir non-votés.

DA	Principales dépenses d'investissements en 2026	Montants
2023-128	Réhabilitation et extension piscine de la Fontenette	25'000'000
2022-090	Rénovation et mise en conformité groupe scolaire des Pervenches	10'000'000
2025-010	Achat parcelle 3431 dite parcelle de l'Université (PPE) et construction équipement public sportif	7'000'000
2022-101	Réaménagement du secteur Fontenette-Boulodrome, phase 1 étape 2	2'000'000
2024-175A	Réaménagement du carrefour entre la rue Antoine-Jolivet et la route des Jeunes	2'000'000
2025-192	Crédit de réalisation destiné au réaménagement de la rue des Moraines	1'500'000
2025-188	Crédit d'études & de réalisation destiné au réaménagement de l'avenue Cardinal Mermillod	950'000
2023-125	Chemin de Pinchat-Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)	500'000
2021-048	Cité Léopard-22-46 rue de la Fontenette et 17-23 rue des Moraines	400'000
2023-109	Réaménagement et végétalisation rue des Pervenches	400'000
2025-196	Acquisition d'un toilette publique autonettoyant, accessible aux PMR, Place de Sardaigne	370'000
2022-068	Réaménagement rue du collège	350'000
2024-177	Espaces publics Quartier Grosselin	300'000
TOTAL		50'770'000

Fig.30 : Principales dépenses d'investissements

D'autres grands projets de crédits d'investissements non votés viendront compléter le budget d'investissement de l'année 2026 de CHF 73.0 mio. Pour plus de détails se référer au Plan des Investissements dans le présent classeur ;

- Onglet 12 - Situation des crédits votés,
- Onglet 13 - Situation des crédits à voter,
- Onglet 14 - Plan des Investissements 2026-2040,
- Onglet 15 - Plan financier 2026-2030.

6. DETTE

6.1 INTÉRÊTS DE LA DETTE

CHF/mio	2022	2023	2024	2025	2026
Budget	0.321	0.482	0.463	0.787	0.993
Réel	0.282	0.277	0.472	-	-
Dettes par habitant	4'913	4'270	4'470	5'570	6'318

Fig.31 : Intérêts de la dette par habitant

Les charges d'intérêts budgétées sont estimées en 2026 à CHF 993'000 pour un total d'endettement estimé à CHF 150'00'000 (emprunts) soit **un taux d'intérêt moyen budgété de 0.66%**. Un taux moyen qui est prévu en légère augmentation (0.61% au Budget 2025), mais encore très compétitif par rapport aux intérêts pratiqués sur le marché actuel.

L'estimation d'augmentation de la dette en 2026 est de CHF 18.5 mio. par rapport au budget 2025, soit +14%, les taux d'intérêts de marché sont plus importants par rapport au taux actuel moyen, ce qui rendra plus cher le renouvellement des emprunts arrivant à échéance. Cela est dû aux conditions du marché, moins favorables que celles des années avant 2021.

Le recours à l'emprunt est déterminé en fonction du plan des investissements retenu au moment de l'élaboration du budget. Ce calcul intègre de nombreux facteurs. Le niveau de trésorerie ainsi que la projection future et s'appuie à la fois sur des informations comptables et des projections de clôture.

Les besoins en liquidités sont alors mis à jour en fonction de la planification des projets votés par le Conseil municipal, tant pour les dépenses d'investissements que les subventions et recettes liées mais aussi les projets à l'étude ou à venir (non-votés) qui sont connus et indiqués au plan des investissements et ce sur les prochaines années jusqu'en 2040.

6.2 ÉVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT

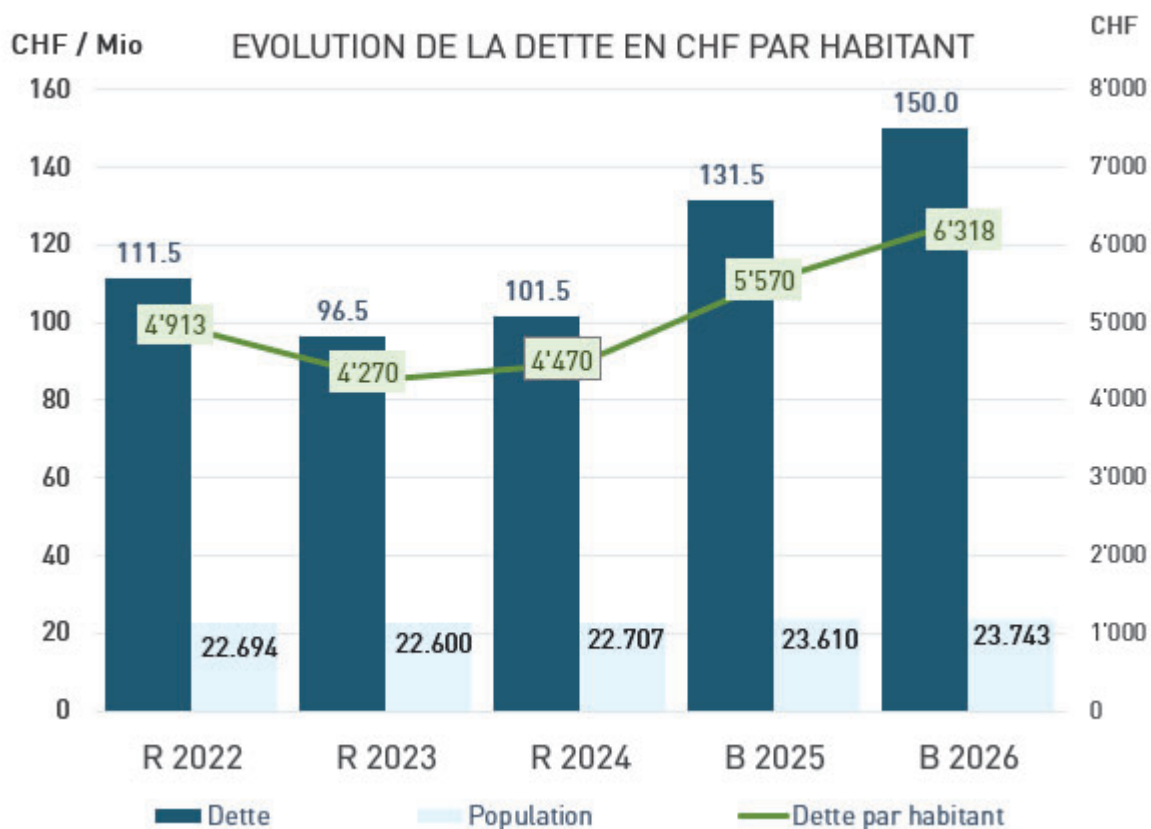


Fig.32 : Évolution de la dette par habitant

- La dette par habitant est estimée en 2026 à CHF 6'318 contre CHF 5'570 au budget 2025.
- Les dépenses d'investissements augmenteront la dette à hauteur de CHF 150 mio.

6.3 ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (APRES DEDUCTION DES LIQUIDITES)

CHF/mio	R 2022	R 2023	R 2024	B 2025	B 2026
Dettes	111.5	96.5	101.5	131.5	150.0
Liquidités	12.8	2.5	3.2	7.8	
Endettement net	98.7	94.0	98.3	123.7	

Fig.33 : Evolution de la dette nette

*CHF 7.8 mio. - liquidités au 3 novembre 2025.